



Paris, le 1er juin 2012

Communiqué de presse

Vendredi 1^{er} juin 2012 : déclenchement du niveau de veille saisonnière du plan national canicule

Comme chaque année, le niveau de veille saisonnière du plan national canicule (PNC) est déclenché le 1^{er} juin. Cette veille saisonnière sera automatiquement désactivée le 31 août, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Ce niveau de veille saisonnière correspond à la mise en œuvre, au niveau national :

- **du système d'alerte canicule et santé (SACS)** qui repose sur l'évaluation concertée des risques météorologiques par Météo-France et des risques sanitaires par l'Institut de veille sanitaire (InVS) sur la base d'indicateurs de mortalité et de morbidité qu'il suit quotidiennement. Cette évaluation permet à l'InVS d'anticiper la survenue d'une vague de chaleur et de recommander à la Direction générale de la santé (DGS) l'activation des différents niveaux du PNC. Depuis 2004, le SACS fait l'objet d'une évaluation continue qui permet de l'améliorer régulièrement¹.
- **du dispositif d'information et de communication**, avec notamment l'activation du numéro vert du ministère chargé de la santé : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) ainsi que la diffusion de documents d'information à destination du grand public, des professionnels et des établissements de santé, des collectivités locales, des associations, etc.

Le plan national canicule comporte deux autres niveaux, activables en fonction de la situation :

- **le niveau de mise en garde et actions (MIGA)**, déclenché par les préfets de département concernés en cas d'alerte émise par la DGS, d'après l'évaluation conjointe de Météo-France et de l'InVS,
- **le niveau de mobilisation maximale**, déclenché sur instruction du Premier ministre, sur avis conjoint du ministre chargé de l'intérieur et du ministre chargé de la santé. Ce dernier niveau correspond à une situation exceptionnelle dépassant le champ sanitaire, lorsque la canicule est aggravée par des effets collatéraux (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé ou des chambres funéraires,...) et nécessitant la mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués.

¹ Cette année, l'InVS a publié le rapport « [Système d'alerte canicule et santé : principes, fondements et évaluation](#) ».

Le plan national canicule s'appuie sur cinq grands piliers :

1. **La mise en œuvre des mesures de protection des personnes à risque** hébergées en institutions (établissements accueillant des personnes âgées, établissements pour personnes handicapées) ou hospitalisées en établissements de santé.
2. **Le repérage individuel des personnes à risque isolées**, grâce au registre des personnes âgées et des personnes handicapées isolées tenu par les communes.
3. **L'alerte**, sur la base de l'évaluation biométéorologique faite par Météo-France et l'InVS.
4. **La solidarité vis-à-vis des personnes à risque**, mise en œuvre grâce au recensement et aux dispositifs de permanence estivale des services de soins et d'aide à domicile et des associations de bénévoles.
5. **Le dispositif d'information et de communication**, à destination du grand public, des professionnels et des établissements de santé. Ces outils rappellent les messages de prévention qui permettent de limiter les effets de la chaleur en fonction des situations et des personnes concernées. Les autorités sanitaires rappellent notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, malades à domicile, personnes dépendantes) qu'elles doivent :
 - maintenir leur logement frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
 - boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
 - se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour ;
 - passer si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
 - éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
 - penser à donner régulièrement de leurs nouvelles à leurs proches et dès que nécessaire et oser demander de l'aide.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent boire abondamment, surtout de l'eau, rester le moins possible exposés à la chaleur et éviter les efforts physiques intenses. Les nourrissons et les jeunes enfants ne doivent jamais être laissés en plein soleil.

A l'occasion du déclenchement du niveau de veille saisonnière, et bien qu'aucun épisode majeur de canicule n'ait été constaté depuis 2006, il est indispensable de rester mobilisé et de renforcer encore la solidarité entre les générations, principe majeur de ce plan.

Pour en savoir plus :

- Ministère chargé de la Santé : www.sante.gouv.fr, dossier « canicule et fortes chaleurs »
- Institut de veille sanitaire : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Climat-et-sante/Chaleur-et-sante>
- Institut national de prévention et de d'éducation pour la santé : www.inpes.sante.fr/canicule
- Météo France : www.meteofrance.com

Contact presse :

Direction générale de la santé (DGS) : dgs-presse@sante.gouv.fr - 01 40 56 52 62 / 42 43
InVS : Magali Rodde - presse@invs.sante.fr - 01 41 79 67 79